



LES « TEUF-TEUF »

VETERAN CAR CLUB DE FRANCE

FONDÉE EN 1935

FFVE N°1

4 RUE COLLUEL – F-51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE - FRANCE
E.MAIL : CLUB-TEUF-TEUF@WANADOO.FR SITE : WWW.CLUB-TEUF-TEUF.COM

29^{ème} RALLYE des ANCÊTRES[®] TROPHÉE JEAN-PIERRE GUIHERY LE ROLLAND

SATURDAY, 5th and SUNDAY 6th , OCTOBER 2019

The "Rallye des Ancêtres", as the previous years, is reserved for motor vehicles and motorcycles **manufactured before January, 1st 1906**. *(There will be no exception).*

You have the choice to participate to the whole weekend or just on Sunday.

The event « Rallye des Ancêtres » is organized by the Club des Teuf-Teuf with the cooperation of the GAVAP Club, the Palais de Compiègne, the City of Compiègne and the Friends of the Car and Tourism's Museum.

We propose a route about 30 km on Saturday with a meal in a restaurant at Vieux Moulin. In the afternoon we will join the Palais de Compiègne passing via le Carrefour de l'Armistice. In the Palais' parc we will meet the Cercle d'Attelages du Compiégnois where **we will present to the public a selection of Hippo and Auto Mobile vehicles**.

On Sunday, as usual, a journey about 90 km east of Compiègne.

You will find attached the entry form, please complete and return it with the payment before September 10th, 2018.

For the "supporters", who have no eligible vehicle for this event, you can join us in Compiègne on October 6th and/or 7th. We reserve about twenty places for the meals for Club members who would like to join us with their ancient car post 1920 and help us for the traffic if you wish. *(Thank you for contacting us for the financial conditions).*

You will also find the list of the hotels among which the booking and the payment stay at your expense.

SEE YOU IN COMPIEGNE ON OCTOBER 7th and 8th .

Your sincerely.

Reiny NOORDIJK
Pierre-Jean DESFOSSÉ
Colette LUCAS
Evelyne & Claude MONVILLE

Note : The steering committee reserves the right to accept or to refuse any vehicle according to its authenticity or its historic interest without having to give any reason what so ever.



Provisional program :

Friday, October 5th:

18h to 20h: Reception of the participants on the Solferino Parking and delivery of the files.

Saturday October 6th

9h to 10h30: Reception of the participants on the Parking Solferino and delivery of the files
Possibility to visit the apartments and / or the museum of the cars of the
Castle of Compiègne

11h30 am : Departure of the Castle for a course "preheating of the mechanics" of 10 km.

- Meal at the Carandean Farm
- Departure for two courses of respectively 15 km or 40 km
- Parking of vehicles at Solferino covered car park.

8:00 p.m. Meal (optional) at the new T'AIM HOTEL, 70 rue Pont Neuf, Margny les
Compiègne (60280)

Sunday October 7th

8:30 am Grouping of participants in the courtyard of the Castle of Compiègne.

9:00 am Departure of vehicles to Pierrefonds

9:45 am At km 25: Stop country snack at Domaine des Thermes in Pierrefonds, then
departure for two courses of your choice of 22 km or 50 km

1:00 p.m. Aperitif and meal at Domaine des Thermes in Pierrefonds

3:00 p.m. Departure and return on Compiègne, about 17 km

3:30 p.m. Back to the Compiègne Castle
Delivery of Medals

5:00 p.m. **End of the rally.**



RALLYE DES ANCÊTRES® en PICARDIE 2017

Hotel List in Compiègne

The proposed hotels below are located near the parking Solferino, where you will park your car

HOTEL de FLANDRE **

16 Quai de la République

Tel : 03 44 83 24 40 Email : hoteldeflandre@orange.fr

HOTEL de HARLAY ***

3 rue de Harlay

Tel : 03 44 23 01 50 Email : hoteldeharlay@wanadoo.fr

HOTEL IBIS Budget

1 rue Pierre Sauvage

Email : H2571@accor.com - Reservation via Internet

HOTEL des BEAUX ARTS (Best Western) ****

33 Cours Guynemer

Tel : 03 44 92 26 26 Email : reservation@hotellesbeauxarts.com

ROYAL LIEU ****

9 rue de Senlis

Tel : 03 44 20 10 24 Email : hostellerieduroyallieu@orange.fr

T'AIM HOTEL**** **NEW !**

70 rue du Pont Neuf

60280 MARGNY les Compiègne (dist. 1 km of the parking, along th river Oise)

<http://fron-martin.studio/tmp/taimhotel/HOTELCOMPIEGNE-VUES3D-040818-HD.pdf>

Around Compiègne :

MERCURE Compiègne-Sud ***

126 Rue Robert Schuman Lacroix Saint Ouen/

Carrefour Jean Monet D200 Compiègne

Tel : 03 44 30 30 30 Email : h1623@accor.com



RÈGLEMENT DU « RALLYE DES ANCÊTRES® »

Article 1 – DEFINITION

La 1^{ère} Association Française des Collectionneurs de Voitures Anciennes, les « Teuf-Teuf », organise une randonnée historique et touristique dénommée « Rallye des Ancêtres » qui se déroulera dans l'Oise.

Cette manifestation, qui exclut toute forme de compétition fondée sur les performances, est destinée à faire découvrir ou redécouvrir le Musée de la Voiture et du Tourisme de Compiègne.

Article 2 – VEHICULES ADMIS

Cette réunion est ouverte aux « Ancêtres », c'est-à-dire aux véhicules automobiles, tricycles, motocyclettes et vélocipèdes construits avant le 1^{er} Janvier 1906.

Article 3 – OBLIGATIONS

Les utilisateurs de cycles et d'automobiles prenant part à cette réunion devront se conformer au règlement du code de la route et respecter scrupuleusement les consignes qui leurs seront données par le service d'ordre et les responsables de l'organisation. Tout manquement entraînera l'exclusion de l'équipage.

Article 4 – ENGAGEMENT

Voir le bulletin d'inscription, ci-joint, est à retourner avant la date indiquée, accompagné du règlement par chèque à l'ordre des « Teuf-Teuf »

Aucun d'engagement ne sera pris en considération sans son chèque d'accompagnement. Pour tout règlement ultérieur en espèces, le chèque sera restitué le jour du départ du rallye.

En cas d'annulation, le règlement sera retourné au participant uniquement dans le cas où les organisateurs en auront été préalablement avisés, une semaine avant la date du rallye.

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler ou d'apporter toutes modifications à la manifestation sans avoir à en justifier les raisons.

Articles 5 – ASSURANCES Organisation

Conformément aux prescriptions des décrets du 18/10/1965 et des arrêtés des 01/12/1959 et 27/01/1969, les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs, du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, à des tiers ou aux concurrents eux-mêmes.

La manifestation est donc garantie conformément aux obligations légales. Il appartient à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques non prévus par les décrets concernant l'assurance automobile obligatoire.

Article 6 – ASSURANCE & PERMIS de CONDUIRE des Participants :

Le propriétaire du véhicule doit souscrire à une assurance comme exigée par la Loi pour l'utilisation du véhicule sur la voie publique.

Le chauffeur du véhicule doit avoir en sa possession un permis de conduire valide le jour de la manifestation. En cas de « changement d'état » du permis de conduire entre l'inscription et la manifestation, le chauffeur devra se faire remplacer par une personne habilitée ou faire la demande d'annulation de son inscription auprès de l'organisation.

Article 7 – REMORQUES, PLATEAUX ET DEPANNEUSES

Il est formellement interdit aux conducteurs des remorques, plateaux et dépanneuses des concurrents de s'intercaler dans le groupe des cycles et des automobiles anciens.

Ces véhicules porteurs devront obligatoirement circuler en fin de convoi et ne devront pas stationner sur les parkings réservés aux participants.

Article 8 – PUBLICITÉ

Les cycles et les automobiles des participants ne pourront pas arborer d'autres publicités que celles mentionnées sur la plaque officielle qui seront apposées au départ par les sponsors agréés. Tout concurrent qui refuserait ces publicités devra payer un droit d'engagement correspondant au prix de revient réel d'un équipage sans tenir compte des aides apportées par les sponsors.
